

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 24

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: C. THÉNÉSY

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

19 octobre.

Les nouvelles qui se rattachent au mouvement électoral continuent d'être généralement satisfaisantes, et le succès des candidatures républicaines paraît assuré dans la majorité des départements où va s'ouvrir le scrutin.

L'Union républicaine enfin (75 membres) se réunissait le dimanche matin, à Paris, rue de la Sorbonne.

Une dépêche nous apprend que l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne est encore retardée de quelques jours.

Une autre dépêche de Madrid annonce que l'insurrection du Ferrol est terminée.

Une troisième dépêche, qui aura pareillement frappé l'attention de nos lecteurs, porte que le texte complet anglais du traité de commerce est entre les mains du gouvernement français.

Tout nous permet d'espérer que les élections de demain constateront un nouveau progrès accompli par l'opinion républicaine.

ceux qui ont été définitivement acceptés quoiqu'en somme, nous nous empressons de l'ajouter, les choix de ces comités n'aient pas été excessifs.

La victoire de celle-ci paraît être assurée dans plusieurs départements; nous avons l'espoir que partout les populations comprendront l'intérêt primordial qu'il y a pour la France à affirmer la République contre les entreprises des amis de l'empire.

La presse nationale libérale allemande a fait beaucoup de bruit autour de la nomination récente de M. de Kuehll au poste d'ambassadeur de Prusse à Constantinople.

gemith des Allemands. La légèreté avec laquelle ils parlent maintenant de partir en guerre est un symptôme.

Mais si l'opinion a eu raison de ne pas s'alarmer outre mesure de tout ce bruit qu'on vient de faire au sujet de la question orientale, il n'en est pas de même de la diplomatie qui est tenue d'être plus que jamais vigilante.

Il s'agit donc, quand viendra le moment d'être prêt. Et ce n'est pas tout, pareille circonstance, d'avoir une armée bien organisée, bien administrée, bien commandée, bien disciplinée.

La leçon nous profitera-t-elle? Nous l'espérons, mais à la condition que le pays sorte enfin de son indifférence coupable et de son ignorance épaisse en matière de politique étrangère.

On ne doit pas oublier que la déclaration de M. Andrassy a été faite en vue de se faire concéder par les délégations une augmentation du budget de la guerre, et cette circonstance enlève à ses paroles quelque peu de leur gravité.

Le prince Albrecht, frère de l'empereur d'Allemagne, vient, comme vous savez, de mourir à Berlin, et vous savez peut-être aussi qu'il y laisse la plus détestable réputation.

avoir après qu'elles auront été dispensées. Mais cet espoir ne nous dispense pas de nous préparer à tout événement.

COURRIER DE PARIS

18 octobre 1872.

La note publiée par le Bien public prouve bien ce que je vous ai écrit de l'irritation ressentie à l'Élysée contre les gens mêlés à l'affaire du prince Napoléon.

Il est parfaitement exact qu'on a offert un prix pour le terrain de l'ancien ministère des finances, à condition d'avoir la faculté d'y établir une maison de jeu.

Vous vous rappellerez sans doute avoir lu, dans une dépêche du Daily News, des témoignages extrêmement rassurants sur la reprise des affaires.

Jamais, disent-elles, il n'y a eu telle activité dans toutes les branches, à Paris surtout, où, comme le préfet de la Seine l'a mentionné dernièrement dans son rapport, les étrangers affluent de toutes parts.

Mais ce ne sont pas les étrangers seulement qui dépendent, et la preuve de nos immenses ressources nationales est dans le mouvement des affaires françaises proprement dites.

Ces signes non équivoques de puissance et d'avenir doivent nous encourager et nous donner confiance dans les nouvelles institutions; et c'est ce qui arrive, en effet, tandis que les irréconciliables de la monarchie boudent ou s'agitent dans leur coin.

Le prince Albrecht, frère de l'empereur d'Allemagne, vient, comme vous savez, de mourir à Berlin, et vous savez peut-être aussi qu'il y laisse la plus détestable réputation.

s'exprimer ainsi sur leur compte: Le premier (Frédéric-Guillaume) est noble et intelligent; le second (l'empereur actuel) est noble mais pas intelligent; le troisième (Charles) est intelligent, mais pas noble; enfin Albrecht n'est ni intelligent ni noble.

Le Temps publie ce soir les réflexions et éclaircissements que je vous avais annoncés hier sur l'affaire de la concession des courriers de Douvres à Calais.

La concession Magnier et Mulard. On lit dans le Temps: Quelques journaux ont élevé des plaintes contre l'adjudication du service postal entre Calais et Douvres.

L'exploitation de ce service appartenait jusqu'à présent à la société Clebsattel et Churchward de Dunkerque, moyennant une subvention annuelle de 190,000 francs.

Le ministre peut traiter de gré à gré lorsqu'une adjudication n'a pas eu lieu; il entra en pourparlers avec MM. Magnier et Mulard, qui offrirent de se charger du service moyennant une subvention de 100,000 fr.

M. Clebsattel, appelé par le ministre et mis au courant de ces propositions, déclara qu'il ne pouvait rien changer à sa propre soumission et qu'il maintenait son chiffre.

Mais ces usages, héritage de l'empire, sont détestables, et ces cahiers des charges font mal. Nous le faisons observer il y a quelques mois (8 mars), à propos d'une fourniture d'un million de kilogrammes de salpêtre.

Le Journal officiel de ce matin contient un rapport adressé par le ministre de la guerre au président de la République, sur un nouveau mode de recrutement du corps de santé militaire.

Le corps de santé militaire. L'école instituée depuis quinze ans à Strasbourg a fourni jusqu'à présent à ce corps les ressources nécessaires dans des conditions qui ne sont pas à l'abri de la critique.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

20 Octobre 1872. 16

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Depuis quelques instants déjà, Sainte-Austreberte n'écoutait plus le préfet que d'une oreille distraite; son attention était occupée ailleurs.

des fleurs, des oiseaux, le plaisir des yeux et le charme de la promenade.

Il est juste de dire, pour ne pas exagérer le goût et le désintéressement de ces propriétaires, que le château se dressait sur une colline au sol argileux, et que les vignobles du Médoc ne donnent des récoltes de valeur que dans des terres caillouteuses.

— C'est un de mes navires, dit M. Donis, le Duplex, qui arrive des mers de la Chine, et qui me fait la politesse de son salut.

— C'est pour inaugurer la Mésange, dit Marthe avec un sourire.

— Mais je la connais, répliqua M. de Cheylus d'un air entendu.

— Dans tous ses détails? — Moins bien que vous, assurément, aussi je suis tout disposé à m'éclaircir de vos lumières; quand vous voudrez en parler, je me mets à votre disposition.

— Très-sérieusement; ce n'est point là une phrase banale de politesse. La question de l'amélioration de la navigation dans la Gironde me préoccupe vivement, et je sais que personne ne la possède mieux que vous.

— Mais l'ingénieur est avec nous, dit M. Donis, souriant à Philippe Heyrem.

XIII

La Mésange était une coquille de noix plutôt qu'un vrai navire. Mais cette coquille, bâtie et équipée dans les ateliers du meilleur constructeur de Bordeaux, avait toutes les qualités d'un bon bateau-pilote.

— Ma foi, dit M. de Cheylus en s'asseyant, m'écrierai-je volontiers comme ce personnage à la cour du grand roi, à Versailles: Ce qui m'étonne le plus dans ce délicieux bateau à surprises, c'est de m'y voir.

— Quant à moi, dit Marthe, en ma qualité de patronne de la Mésange, je m'intéresse à tout ce qui touche la navigation de notre fleuve.

ner ce qui se passait autour de lui, et il avait bien vite remarqué que Philippe Heyrem, qu'il avait vu pendant la cérémonie de Procac, souriant, gai, joyeux avec tout le monde.

— J'en ai entendu parler, répondit M. de Cheylus, qui, tout en désirant rester poli, ne voulait pas dire un mot qui pût servir le rival de son protégé; mais j'avoue que je ne le connais pas.

— Oh! madame, s'écrièrent à la fois M. de Cheylus et Sainte-Austreberte.

— Vous voyez, reprit M. Donis, j'ai la langue forcée; il faut donc que je m'exécute.

Vous savez, monsieur le préfet, que la question de la Gironde est double: l'une porte sur le cours du fleuve de Bordeaux à la mer, et s'occupe des dangers que présentent à la navigation des grands navires les bancs de sable et les dépôts de vase; l'autre porte sur l'embouchure même du fleuve.

— Eh bien! si l'homme ne parvient pas à arrêter le travail de la nature, il y en aura bientôt trois; la péninsule de Grave sera transformée en île, et la Gironde coulera là où sont les dunes de Soulac.

— Oh! pas ma faute; vous savez, moi, je ne suis pas un savant.

— Quant à moi, dit Marthe, en ma qualité de patronne de la Mésange, je m'intéresse à tout ce qui touche la navigation de notre fleuve.

(A suivre)

ront à combler les vides qui pourront se produire jusqu'à la fin de 1874. A l'avenir, chaque année, au mois de septembre, un concours aura lieu pour l'admission aux emplois du service de santé militaire d'après un programme arrêté par le ministre de la guerre et qui sera rendu public avant le 1^{er} mai.

« Les étudiants en médecine devront avoir 4, 8 et 12 inscriptions valables pour le doctorat, et les étudiants en pharmacie 4 ou 8 inscriptions pour le titre de pharmacien de 1^{re} classe. Ils devront en outre être nés ou naturalisés Français, avoir plus de dix-sept ans et moins de vingt-quatre ans (élèves à 12 inscriptions), avoir été reconnus aptes au service actif et souscrire un engagement d'honneur de servir pendant dix ans au moins, à dater de l'admission au grade d'aide-major de 2^e classe.

« Les candidats reconnus admissibles seront répartis, ceux qui auront moins de douze inscriptions, entre douze villes principales, y compris Paris, qui possède à la fois une faculté de médecine et une école supérieure de pharmacie ou une école préparatoire de médecine et de pharmacie et un hôpital militaire ou des salles militaires dans un hospice civil. Ils ne porteront pas d'uniforme et ne recevront aucune solde.

« Les élèves qui seront en possession des douze inscriptions demandées seront réunis à Paris sous les ordres du directeur du Val-de-Grâce, et suivront, dans cet établissement, les cours spéciaux en rapport avec le degré de leur scolarité. Ils porteront l'uniforme et recevront la solde attribuée à l'ancien grade de sous-aide. Les frais d'inscription, d'exercices pratiques, d'examen et de diplôme seront payés par l'administration de la guerre. En cas de démission ou de licenciement, ces frais seront réclamés des élèves. »

NOUVELLES ET BRUITS

On écrit de Paris à l'Indépendance belge que ce qui a le plus contribué à la mesure prise contre le prince Napoléon, ce n'est pas peut-être la gravité des manœuvres qu'il venait tenter, mais l'outrecuidance de certains agents impérialistes. On assure qu'on distribue, au nom de l'ex-empereur des portefeuilles, exactement comme si l'empire était à la veille de se reconstituer. On dit même que le général Fleury aurait offert le ministère de l'intérieur à un homme politique ayant pris part au mouvement du 4 septembre, mais qui, semblerait plutôt disposé à s'entretenir. Toutefois le général Fleury n'aurait pas eu de succès dans sa tentative.

Le Moniteur universel dit qu'on lui assure que M. Thiers vient de recevoir de M. Maurice Richard, comme intéressé, et de M. Rouher, comme témoin, une demande tendant à ce que la commission de permanence soit convoquée extraordinairement, pour statuer sur la violation du domicile de Millemeul. La même feuille ajoute qu'à sa prochaine réunion, la commission de permanence sera saisie de la demande MM. Rouher et Maurice Richard.

Une circulaire du ministre de la guerre recommandant à l'armée la lecture du Petit Bulletin du soldat que fait paraître la réunion des officiers.

Par une décision ministérielle, l'Exposition d'économie domestique du palais de l'industrie à Paris, qui devait fermer ses portes le 1^{er} novembre prochain, est autorisée à se proroger jusqu'au 15 décembre de cette année.

Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni hier matin, à neuf heures, sous la présidence de M. Thiers.

On a prétendu que M. le duc d'Aumale devait donner lecture au conseil, dans cette séance, d'un rapport sur la réorganisation de l'armée.

Le Bulletin conservateur assure que le duc d'Aumale n'a pas été chargé d'établir de rapport sur cette question.

D'après le Temps on annonce qu'au moment où la protestation du prince Napoléon sera déposée à la Chambre, se produiront des interpellations demandant une enquête sur les causes qui ont déterminé les ministres de l'empire à déclarer la guerre à la Prusse. Si nos renseignements sont exacts, ajoute le journal précité, le gouvernement se proposerait d'appuyer ces interpellations.

Le gouvernement, ainsi qu'il a été dit, ne prendra pas lui-même l'initiative de présenter à la Chambre des réformes constitutionnelles; il la laissera aux groupes ou aux individualités parlementaires.

Le Courrier de France croit savoir, par exemple, que M. Tarjet, prendrait l'initiative de la proposition tendant à conférer à M. Thiers la présidence à vie.

Le Journal des Débats avait parlé, d'après une dépêche de son journal anglais, d'une conversation où le cardinal de Bonnechose aurait affirmé à M. Thiers que le pape était prêt à s'entendre avec l'Italie.

Le prélat dément aujourd'hui, dans une lettre aux Débats, sinon la conversation, du moins le langage qu'on lui prête.

Il paraît que la circulaire de M. Jules Simon sur l'instruction secondaire a provoqué des résistances de la part d'un certain nombre de provinciaux de lycées.

A en croire l'Indépendance belge, le ministre serait absolument décidé à maintenir énergiquement vis-à-vis des provinciaux récalcitrants (et on ne peut que l'en louer), toutes les prescriptions de sa circulaire.

On a beaucoup parlé de changements considérables que M. de Girardin méditait à la rédaction du Journal officiel.

A en croire une note du Bien public, ces changements se borneraient à quelques modifications de détail et au rétablissement du Petit officiel.

Le Courrier de France assure que M. Glais-Bizoin serait dans l'intention de publier sous le titre: Dictionnaire de cinq mois, l'histoire de la délégation de Bordeaux.

A en croire le même journal, les grandes nominations annoncées pour l'armée viennent d'être de beaucoup réduites.

Il est question, il est vrai, d'une formation de dix nouveaux régiments; on donne même comme certain que cinq colonels d'état-major seraient nommés pour prendre le commandement de cinq de ces régiments.

Mais on nous assure aussi que leur formation ne donnerait lieu à aucun avancement. Chaque régiment enverrait deux compagnies pour les former. Ces compagnies seraient désignées par le sort et ne seraient pas remplacées.

En tout cas, rien ne sera fait avant la rentrée de la Chambre à qui la commission soumettra ces projets.

On sait que depuis plusieurs mois l'état de santé de Théophile Gautier est fort peu satisfaisant.

L'illustre poète souffre, paraît-il, d'une anémie; on disait même qu'il était atteint d'une paralysie au moins partielle. Ses amis démentent aujourd'hui ce bruit, mais il est certain qu'il ne pourra remplir la mission artistique en Italie dont il avait été chargé.

Ce délabrement d'une santé robuste est dû particulièrement, assure-t-on, aux souffrances du siège de Paris. Théophile Gautier était à Genève au moment où l'investissement devint éminent. Il se hâta de retourner à Paris: ce siège nous valut les Tableaux du siège, mais il coûta à leur auteur la santé.

Un groupe de dames, à la tête duquel se trouvent M^{lle} Thiers et M^{lle} Dosne, se proposent d'organiser une quête en faveur des Alsaciens-Lorrains. Cette quête aura lieu probablement à Notre-Dame.

M. de Gontaut-Biron, avant son départ pour Berlin, qui doit avoir eu lieu hier ou avant-hier, a été reçu par le président de la République.

L'amiral de Gueydon, qui retourne en Algérie, a été également reçu jeudi par M. Thiers.

Le président doit s'être entretenu avec lui des meilleurs moyens d'assurer aux colons venant des provinces annexées un établissement facile dans la colonie.

Le Siècle donne un tableau des importations et des exportations de 1862 à 1872 :

Table with 3 columns: Années, Importations, Exportations. Rows for years 1862 to 1872.

Les industries suivantes ont, pour les huit premiers mois de 1872, vu dans leurs exportations les augmentations suivantes: Orfèvrerie et bijouterie, 10 millions; horlogerie, 3; voitures, 5; modes, 3; meubles, 3; confection (lingerie, etc.), 7; industrie parisienne, 1; objets de collections, 2.

La France a reçu de Reims, sous la date du 14 octobre, la triste nouvelle d'une rixe qui a eu lieu à la gare de cette ville entre Allemands et Français:

Quatre sous-officiers et un gendarme de la garnison de Reims (allemande) étaient venus à la gare vers onze heures et demie du soir pour faire la conduite à des camarades de la garnison de Reims qui partaient par le train de minuit 23 minutes. Ils s'établirent au buffet et y retournèrent après le départ du train à une heure du matin, on leur déclara que le buffet devait fermer, et on commença à éteindre un bec de gaz.

Ces hommes, en état d'ébriété, refusèrent absolument de sortir et demandèrent de nouvelles consommations.

A la suite de quelques observations toutes naturelles des agents du buffet et de la gare, ils se livrèrent à des voies de fait, dégringolant, pour suivre plusieurs personnes à coups de sabre; l'un des gendarmes du buffet a été blessé à la nuque et le sang a jailli sur d'autres personnes.

Le poste allemand de la gare est intervenu sur la demande du chef de service de nuit, M. Brun Guillaume; mais, par suite des ordres des provocateurs, il a mis en état d'arrestation, qui ? deux des battus et pas contents.

Pendant cette scène, on était allé prévenir, en son domicile de ville, le commandant des états, qui est venu de suite et a fait relaxer les incarcérés; mais, en apprenant que le commandant des états allait intervenir les coupables se sont enfuis. L'enquête est ouverte.

M. Guizot est souffrant.

Le comte de Chambord se trouve actuellement à Salzbourg.

La Gazette d'Italie annonce que le P. Beckx, général des jésuites, résidant à Rome, est remplacé par le provincial des jésuites de Vienne.

La grande-duchesse Constantin de Russie, accompagnée de ses deux plus jeunes fils, va passer quelques semaines à Nice sous le nom de comtesse de Strelina.

Le général Manteuffel est parti hier pour Berlin où il va assister, samedi, aux obsèques du prince Albert de Prusse.

Il sera de retour, dit-on, à Nancy, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

On a dit plusieurs fois que M. Sonnemann, directeur de la Gazette de Francfort, était le seul député qui eût protesté contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. C'était faire tort à deux de ses collègues, MM. Debel et Liebknecht, détenus aujourd'hui dans la forteresse d'Huber-Rishourg, qui ont, eux aussi, protesté contre cette spoliation barbare.

Le Temps raconte dans sa chronique une anecdote d'un postillon de Bayonne racontant, il y a peu de temps encore, aux voyageurs qui vont de cette ville à Cambô.

C'était vers la fin de l'empire. L'ex-empereur avait fait atteler des chevaux de poste à son break. Tandis que l'équipage descendait la pente à fond de train, Napoléon III, qui avait ses moments de fantaisie, eut l'idée baroque de desserrer la mécanique sans crier gare. Le postillon se retourna furieux: « P... ! s'écria-t-il de sa plus belle voix, qui est-ce qui vous a permis de toucher à la mécanique? — Va toujours, répond l'empereur en riant; auras-tu peur, par hasard? — Peur? Non, répond l'autre en grognant, mais, sacre-dieu, ça ne se fait pas, ces choses-là. »

La voiture poursuivit sa route sans accident. Le ciel, malheureusement pour nous, réservait à Napoléon III d'autres aventures. Au moment où le postillon détaillait ses chevaux, l'ex-empereur s'approche de lui, et tout en lui glissant une pièce de monnaie dans la main: — Eh bien! tu vois qu'il n'y a pas eu de mal? — C'est possible, répondit le brave homme sans se déconcerter, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que ce n'est pas de votre faute. Le postillon de Bayonne n'a pas oublié cette journée-là. Quand il lui arriva de conduire des voyageurs sur la route en question, il ne manque pas de rééditer l'anecdote et d'ajouter en guise de conclusion:

— Ce que vaut Napoléon, je n'en sais rien; mais, vrai, de desserrer ainsi la mécanique, ça n'avait pas le sens commun.

Il y a aujourd'hui encore quelques gens de cet avis. Demandez plutôt à M. Rouher ou à M. de Forcade la Roquette, et vous verrez s'ils ne vous diront pas que si l'empire a versé, c'est parce que M. Emile Olivier et son maître ont trop desserré la mécanique.

ÉTRANGER

Angleterre.

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

XXIII
Londres, 15 octobre.

Je ne puis rien vous apprendre que vous ne sachiez déjà au sujet du nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Ce traité, produit de mutuelles concessions, est considéré, dans les cercles commerciaux et industriels, comme une chose temporaire qui

ne doit durer que juste le temps d'en faire l'expérience.

Dans son cours au King's College, M. Leone Levi s'est exprimé avec une sévérité peut-être excessive contre ce traité; et sa haute compétence a dû entraîner beaucoup de personnes vers son opinion. Hier, un riche marchand de la Cité, dont les paroles ont un écho fidèle de l'opinion du milieu où il vit, me disait: « La France a besoin de remonter ses finances, son armée, son industrie. Par sympathie pour ses efforts, nous sommes disposés à l'aider par les plus grandes concessions possibles. Plus tard, nous nous montrerons plus exigeants (harder) en matière de traités. Tout ce que nous demandons en ce moment c'est que notre commerce ne soit pas moins favorisé que celui des autres nations sur les marchés français. »

La lecture des journaux de Londres, de Manchester, de Liverpool et des autres grands centres de l'Angleterre me montre que l'opinion sympathique et raisonnable du vieux commerçant est plus ou moins celle du pays en ce moment. Je n'hésite donc pas à vous en faire part.

Dans quelques jours, vous apprendrez la nomination du nouveau lord, grand-chancelier d'Angleterre. C'est sir Roundell Palmer qui est désigné comme successeur de lord Hatfield, chancelier de Great Britain. « le plus grand honneur auquel puisse aspirer un homme d'Etat et un légiste anglais, car le premier ministre et son cabinet représentent le gouvernement responsable de la reine, mais le grand-chancelier représente la reine elle-même. Il est bon cependant d'ajouter que, selon la constitution, le grand personnage n'est pas choisi par la volonté arbitraire du souverain, mais d'après l'avis du conseil du gouvernement. C'est ainsi qu'est sauvegardé le grand principe si clairement affirmé dans l'histoire et dans les lois anglaises, que la couronne n'est et ne subsiste que dans les limites de la souveraineté du peuple ou de ses communes » en parlement assemblés.

Le choix du conseil est tombé sur un homme qui se présentait naturellement à la pensée de tous. Sir Roundell Palmer est une des figures les plus sympathiques et les plus brillantes du parlement et du barreau anglais. Il n'a peut-être pas l'éloquence inarrissable de M. Gladstone, la verve acérée de M. Disraeli, les foudres oratoires de M. Bright ou la rhétorique brillante de M. Fawcett, mais ses adversaires eux-mêmes s'accordent à lui reconnaître une profonde science du droit anglais (ce qui n'est pas chose simple), une lucidité d'idées remarquable, et, par-dessus tout, un caractère adouci de tout reproche comme de toute calomnie.

Il y a quelques mois, je vous parlais des réformes que sir Roundell Palmer essayait d'introduire dans les études légales. Il demandait un programme d'études plus large, des examens plus sérieux et des cours de droit plus variés et plus étendus. Ses réclamations, si justes, sont tombées devant l'égoïsme professionnel de la majorité, et il ne pouvait de ceux qui se trouvent bien du système actuel. On reviendra plus tard aux idées du nouveau grand chancelier. Il est certain que le cadent arma toga devient de plus en plus la devise de l'avenir, à mesure que les idées s'épurent et que le principe du droit succède dans le monde moderne au principe de la force (en dépit des théories néo-géométriques). Mais le niveau intellectuel et moral de la magistrature doit s'élever proportionnellement à l'extension bienfaisante de son rôle, et c'est par une réforme radicale dans le système actuel des écoles de droit, qu'on peut seulement préparer l'avenir, s'il est vrai qu'un jour doit lire ou toutes nos querelles privées et politiques, seront portées en dernier ressort devant des tribunaux aussi savants qu'équitables.

Sir Roundell Palmer était donc justifié en réclamant pour l'avenir ces réformes légales dont tout le monde aujourd'hui sent l'importance et la nécessité. Espérons que le grand chancelier pourra faire ce que le membre du parlement ne put obtenir.

A propos de l'élevation de sir Roundell Palmer on a fait remarquer que son entrée dans le cabinet portait à huit le nombre de ses membres de l'Université d'Oxford. Ainsi tous nos ministres actuels, et le premier ministre lui-même, M. Gladstone, ont puisé à cette source de savoir les qualités qui les ont portés par degrés à la tête des affaires de leur pays. C'est là une gloire réelle pour la célèbre Université, pour l'Alma Mater, comme l'appellent ici ses enfants, mais c'est là aussi un symptôme, révélateur, en quelque sorte pour les esprits portés à la comparaison.

Je sais un pays, pour ne pas dire plusieurs, sur le continent, où le diplôme de bachelier est quelque chose est considéré comme un grade qui mène à tout et rend apte à tout. Est-on un peu avocat, alors il n'y a plus rien d'impossible, et l'on croit pouvoir accepter un ministère quelconque, sans autres connaissances préalables. Ceux qui ne sont rien doutent encore moins d'eux-mêmes naturellement, et il faut le dire, n'ont pas moins de chances que les autres, en politique surtout, dans ce facile pays.

En Angleterre, où les coups de main et les improvisations de héros sont rendus fort difficiles par un respect naturel des lois et par le caractère conservateur du peuple, c'est tout différent. Ici les hommes d'Etat ne s'improvisent pas, mais se forment.

Sir Roundell Palmer, par exemple, avant d'arriver aux affaires, a mené pendant 40 ans une vie d'étude, de travail et de recherches dans le domaine légal et dans le domaine scientifique; à l'Université d'Oxford il fut un des étudiants les plus brillants de son époque, et y obtint un degré qui correspond plus ou moins à nos diplômes de docteur ès-lettres et ès-sciences ensemble.

Je pourrais dire la même chose de M. Gladstone, qui a lui-même, et dont les ouvrages de politique d'histoire et de philosophie sont connus; de M. Lowe, le ministre des finances, un ancien professeur de grec; de M. Cardwell, ministre de la guerre; de lord Halifax, lord Kimberley et tant d'autres. Tous ces hommes d'Etat ont été des écrivains émérites ou des savants estimés avant d'être des hommes politiques; ils n'ont pas une réputation parce qu'ils sont arrivés, mais ils sont arrivés parce qu'ils avaient déjà une réputation.

On ne peut s'empêcher de penser que ces hommes présentent plus de garanties à une nation que le premier venu qui un succès d'un jour porte aux pavés de l'enthousiasme populaire.

Une vie de travail intellectuel et d'études profondes doit mieux préparer un homme à guider ses semblables que le hasard d'une reine heureuse ou des intrigues sans pudeur.

L'Université d'Oxford n'est pas seulement le berceau des hommes politiques de la Grande-Bretagne; elle est aussi l'institutrice de ses princes. Cette année, le prince Léopold est allé à Oxford pour y commencer ses études universitaires.

pent aux Pyramides et fouillent les temples égyptiens, pour retrouver quelques vestiges des civilisations éteintes de cet étrange pays. Ainsi passent et changent toutes choses, et rien ici bas ne se fait « pour toujours. » Que nos conquérants se le disent et que les conquises s'en réjouissent. L. M. K.

Le prince Napoléon et l'Italie.

M. Erdan, dans une lettre adressée au Temps, dit que l'effet produit en Italie par l'expulsion du prince et de la princesse Napoléon a été peu considérable.

Ce personnage doit arriver ce soir ou demain à Monza, près Milan, où sont encore le prince Humbert et la princesse Marguerite. On se demande s'il viendra à Rome, quand les princes héritiers vont se transporter ici, à la fin d'octobre.

L'opinion a été sensible en Italie à cette circonstance, que la princesse Clotilde avait dû quitter le sol français. Les deux organes toscans surtout, la Nazione et la Gazzetta d'Italia, ont profité de l'occasion pour monter sur leurs grands chevaux contre la France.

Mais je crois pouvoir vous assurer, d'après les informations qui m'arrivent, que les Italiens les plus considérables du gouvernement et d'ailleurs, ont parfaitement compris que la princesse Clotilde n'était pas intentionnellement en cause; que le prince Napoléon aurait pu et dû s'abstenir de faire cette expérience avec elle; en un mot, cet incident ne diminue point la réputation que le prince Napoléon s'est acquise en Italie, d'être un parent d'une nature compromise.

Les journaux toscans à vivement répondu aux organes toscans qu'ils sont bien venus à se faire juges des nécessités de la sûreté politique française, alors que tous les jours ils se plaignent des prétentions de la diplomatie à s'immiscer dans les questions italiennes.

La question du Sleswig.

On dit que des négociations sont ouvertes entre le Danemark et la Prusse, dans le but de régler définitivement la question du Sleswig. Un correspondant de Berlin adresse à ce sujet au Moniteur universel les renseignements suivants:

J'avais espéré commencer ma chronique hebdomadaire par un acte de justice au crédit de la Prusse; la chose eût été piquante et nouvelle; mais il paraît que l'affaire est encore ajournée. Il s'agit de la question danoise, dont les journaux officieux se sont beaucoup occupés au début de cette semaine. On a annoncé que les négociations allaient être reprises entre le Danemark et la Prusse en vue de la rétrocession de la partie nord du Sleswig. Le ministre d'Allemagne à Copenhague, M. de Heydebrandt et de Lasa, a été appelé ici, ainsi que le gouverneur allemand du Sleswig, et l'on suppose qu'ils seront invités à fournir les renseignements nécessaires sur la question. A ce propos, la Gazette de Spener a raconté les négociations engagées en 1867 entre M. de Quade, ministre de Danemark, et M. Lothar Bocher, secrétaire de M. de Bismarck.

Ces négociations échouèrent parce que, d'un côté, la Prusse ne voulait rétrocéder qu'une partie des territoires mentionnés dans l'article 5 du traité de Prague, à savoir seulement jusqu'à la baie de Goemmer, à sept kilomètres et demi au nord d'Apenrade, et l'autre, elle y mettait douze conditions dont la plus insupportable portait que les rares Allemands établis dans cette partie du duché auraient le droit de porter plainte devant le roi de Prusse, s'ils se croyaient lésés dans leur nationalité.

Aujourd'hui la Prusse fait semblant de reprendre les négociations, parce qu'elle y a été invitée récemment, à ce qu'on assure, par le prince Gortschakoff, qui aurait cédé lui-même aux instances du grand-duc héritier de Russie. Rien ne prouve qu'elles doivent aboutir; et tout porte à croire que la diplomatie prussienne saura, encore cette fois, se donner les gants d'une apparente bonne volonté et rejeter tous les torts sur le Danemark, si les choses en restent là. Ce sera une nouvelle application du mot fameux de M. de Bismarck: « La force prime le droit », mot que son auteur a souvent nié, mais dont il a certainement prononcé l'équivalent, comme le prouve le passage suivant du discours de M. de Scherwin, qui avait été président du cabinet de la « nouvelle église », immédiatement avant l'arrivée de M. de Bismarck au pouvoir.

« Le 27 janvier 1863, le comte de Scherwin dit, en réponse à une violente sortie du comte de Bismarck:

« Le discours que vient de prononcer le président du conseil se résume (culminant) dans cette phrase: « La force prime le droit. » Je déclare qu'un pareil principe n'est pas de nature à assurer d'une manière durable le maintien de la dynastie en P. Use. Il convient de le renverser et de dire: « Le droit prime la force. » Nous nous approprions cette maxime et nous y ajoutons celle-ci: « Le droit restera toujours le droit. » Belles paroles qui est toujours opportun de rappeler. Fignonez quelles concessions seront faites au Danemark, dont la Prusse apprécie peu l'amitié et redoute peu l'hostilité. Les précautions de l'Allemagne sont prises contre toute éventualité. Naguère encore, le général de Kameke, chef du génie, et le major de Groeben, sont partis ensemble pour aller inspecter le port de Kiel et les forteresses de la Baltique. Une escadre allemande a tout récemment parcouru la Baltique et sondé les points principaux. Elle va incessamment se rendre dans la mer du Nord pour y remplir une mission analogue.

Funérailles du roi Charles XV.

Nous lisons dans la Correspondance de Stockholm:

Le 9 octobre sera, pour la ville de Stockholm, pour les Royaumes-Unis un jour de pieux souvenir; ce jour, les restes mortels de Charles XV ont été déposés dans le caveau de nos rois.

Dès le matin, toute la capitale, de la Suède était sur pieds: les travaux étaient suspendus et les magasins fermés. Chacun voulait rendre un dernier hommage au marquis bien aimé. Vers dix heures de l'après-midi, une annonce se forma; bientôt après, toutes les cloches de la ville se firent entendre et leurs sons funèbres.

Les envoyés extraordinaires à Stockholm pour représenter leurs souverains respectifs, ainsi que les membres du corps diplomatique se rendent, avant que le cortège ne se soit mis en mouvement, à l'église de Riddarhalmen, escortés d'un escadron de l'artillerie de Svea. La tête de la procession sort du château à onze heures et demie et s'avance lentement entre les baies de soldats et la foule immense qui couvrent les rues et les places par lesquelles le convoi doit passer. Les corps des cadets de la marine et de l'armée de terre ont devant la marche, puis viennent: une compagnie de la garde royale de Svea; les enfants de l'école de Cathrineberg (établissement entretenu par l'ordre des franc-maçons); les drapeaux; le personnel appartenant au service des écuries et au service intérieur de la cour du feu Roi; les pages; le cheval de Charles XV, conduit par deux écuyers; deux hérauts; le maréchal de la cour du Roi dé-

font; les employés et fonctionnaires, tant civils que militaires, de Suède et de Norvège; l'état-major de Charles-Jean, d'Osar 1^{er} et de Charles XV; les dignitaires de la cour; quatre hérauts; les commandeurs des ordres suédois et norvégiens, ainsi que les chevaliers de l'ordre de Charles XIII; les hérauts de l'ordre des Séraphins; les fonctionnaires de l'ordre. La bannière dudit ordre; les chevaliers de l'ordre des Séraphins; quatre hérauts; les hérauts du royaume de Suède et de Norvège; le maréchal du royaume; les ordres étrangers, portés par le feu roi et placés sur des coussins, soutenus par des commandeurs d'ordres suédois; les ordres suédois et norvégiens, sur des coussins; les joyaux de la couronne de Norvège, sur des coussins soutenus par des conseillers d'Etat de Suède; le cercueil royal, porté par les adjudants et les officiers d'ordonnance du roi défunt; autour de ce cercueil marche la grande garde de Charles XV; les gentilshommes et les chambellans suédois et norvégiens de la cour du feu roi suivent le cercueil; huit présidents et huit colonels tiennent le dais sous lequel est porté le cercueil. Viennent ensuite: la bannière du royaume de Suède, portée par un général suédois et entourée des gouverneurs de province présents à Stockholm; la bannière du royaume de Norvège, portée par un général norvégien, entouré des hauts fonctionnaires norvégiens présents; deux hérauts; Sa Majesté le roi, accompagné de ses trois fils, le prince royal et les ducs de Juland et de Westergötdite et entouré de ses adjudants et de ses officiers d'ordonnance et de sa garde.

Sa Majesté marche sous un dais soutenu par quatre dignitaires et quatre colporteurs; LL. AA. RR. le prince royal du Danemark et le duc de Dalécarlie avec leur suite; LL. AA. le prince de Waldeck et le prince de Wied avec leur suite; les membres du conseil d'Etat de Suède; ceux du conseil d'Etat de Norvège; deux hérauts; le maréchal de la cour de S. M. la reine; le grand maréchal de la cour de Sa Majesté; Sa Majesté la reine, conduite par le comte Heuning-Hamilton et accompagnée de suite. Quatre dignitaires et lieutenants-colonels soutiennent un dais au-dessus de Sa Majesté; le maréchal de la cour de S. M. la reine; le grand-marshal de la cour de Sa Majesté; S. M. la reine-douairière, conduite par S. Exc. M. Duc et accompagnée de sa suite, quatre dignitaires et lieutenants-colonels portant le dais; S. A. R. le prince de Danemark, conduite par l'ancien conseiller d'Etat Fabraus et accompagnée de sa suite; S. A. R. la duchesse de Dalécarlie, conduite par S. Exc. M. Sibbern et accompagnée de sa suite; les grandes maîtresses de la cour, les dames de la cour, les dames d'honneur; deux hérauts; les membres de la cour suprême; le chancelier de la justice; les membres de la cour suprême de Norvège; les employés, fonctionnaires et membres de divers administrations, collèges et cours; les membres des académies, des consistoires, etc.; les officiers supérieurs, suédois et norvégiens, présents à Stockholm; un escadron de la garde à cheval et une compagnie de la garde royale ferment la marche.

Cet imposant cortège ne se déroule que lentement au milieu de la foule silencieuse. A la vue du cercueil, recouvert d'un drap de pourpre et surmonté d'une couronne royale, toutes les têtes se découvrent et de bien des yeux coulent des larmes de reconnaissance et de regret. De tous côtés tombe sur le cercueil une pluie de fleurs. C'est ainsi que le convoi arrive, vers une heure, à l'église de l'Idarhalmen.

Le tombeau de nos rois était à l'intérieur d'un dais de noir et éclairé par des milliers de flambeaux. Le catafalque était dressé devant l'autel au milieu de la nef. Un baldaquin est suspendu au-dessus du catafalque. Lorsque le cercueil royal entre dans le temple, un chœur, avec accompagnement d'orgue, chante les versets 5-8 du psaume 99. Le cercueil est, pendant ce temps, placé sur le catafalque; il est couvert de fleurs et de couronnes, dernières preuves de reconnaissance et d'affection; la plus belle et la plus touchante était celle que la tendresse maternelle y avait déposée. Une couronne de pensées, rien que des pensées, avec cette inscription: « Heureux les misérables, car il leur sera fait miséricorde. » LL. MM. et LL. AA. RR. ayant pris place, M. l'évêque de Brîng monte au chaire et développe le texte, tiré du cinquième livre de Moïse, chap. 32: « Voyez-vous maintenant qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi. Je puis faire mourir et faire vivre, je puis frapper et guérir, et personne ne saurait échapper de mes mains. »

Après ce discours, l'orgue accompagne le psaume 470, verset 8. M. l'archevêque Sundberg et MM. les évêques Bring et Flensburg, revêtus de leurs ornements et assistés de MM. Grafstrom et Fallerus s'approchent ensuite du catafalque. S. Exc. M. le ministre de la justice enlève la couronne posée sur le couvercle du cercueil, et le service religieux commence. Trois cent trente-six coups de canon l'annoncent à la ville de Stockholm. Quand les officiers se furent retirés, S. M. le roi et LL. AA. RR. le prince de Danemark et le duc de Dalécarlie s'agenouillèrent un instant devant le cercueil; LL. MM. la reine et la reine-mère, LL. AA. RR. la princesse de Danemark et la duchesse de Dalécarlie s'approchèrent à leur tour et restèrent longtemps à genoux, priant pour le repos du roi défunt.

Quelques moments après, la marche funèbre fut entonnée, le cortège se mit de nouveau en mouvement pour se rendre au château. Après quoi ceux qui en avaient fait partie se séparèrent.

William Henry Seward.

Nous empruntons au Moniteur quelques détails biographiques sur l'ancien secrétaire d'Etat Seward, qui vient de mourir:

M. William Henry Seward, ancien secrétaire d'Etat du gouvernement fédéral, est mort âgé de 71 ans à Auburn New-York, jeudi 10. Il était originaire du pays de Galles, mais il naquit dans l'Etat de New-York le 16 mai 1801. Il eut pour père un homme qui réunissait sa personne deux professions, celle de commerçant et celle de médecin, et qui, après avoir acquis une belle fortune par son courage et son industrie, fut nommé juge dans un tribunal de rang inférieur. A quinze ans, M. Seward fut mis au collège de la ville de Union. Après avoir vécu quelque temps d'un emploi de professeur d'école en Géorgie, il fut appelé au barreau, en 1822, et se fixa à Auburn, où il devint l'associé et le gendre du juge Miller. Ce fut en 1825 qu'il commença à se faire connaître comme orateur politique, peu de temps après avoir été nommé président de la convention d'Etat.

En 1833, il visita l'Europe et rendit compte de ses excursions dans une série de lettres que publia le Journal du soir d'Albany. En 1834, peu de temps après son échec dans une lutte pour le placement de gouverneur de New-York, il signala du premier coup en recommandant toutes les mesures qui tendaient à étendre l'instruction du peuple, à favoriser les progrès sociaux, à encourager l'immigration étrangère. En même temps il épousa la cause de l'abolition de l'esclavage qui, à cette époque, prenait une grande importance.

En 1849, il fut élu membre du sénat des Etats-Unis où il devint bientôt le chef de son parti. Dans les débats relatifs à l'admission de la Californie, il déclara ce qu'on a

appelé sa doctrine du « droit supérieur », laquelle consistait à dire qu'il y a une loi supérieure à la constitution des Etats qui définit l'autorité du congrès sur le domaine national. C'est la loi de Dieu et l'intérêt général de l'humanité.

En 1858, il proclama l'opinion que les Etats-Unis devaient adopter l'esclavage sans restriction ou l'abolir tout à fait. Il passa l'année 1859 en Europe et, en 1860, se mit sur les rangs pour la présidence; il échoua toutefois et accepta du président élu le portefeuille de secrétaire d'Etat. En avril 1865, lorsque le guerre approchait de son terme, M. Seward le président, et fut blessé par un des coups de la misérable qui tua M. Lincoln. Il se quitta des suites de sa blessure, si tant est qu'il se soit jamais bien porté depuis. M. Seward entreprit ensuite un voyage autour du monde. Comme homme politique, M. Seward s'est fait remarquer par son habileté contre l'Angleterre et par la franchise avec laquelle il a toujours professé l'opinion que le Canada devait être annexé aux Etats-Unis.

On se ressouvient aussi que c'est à M. Seward qu'incomba la mission de diriger la correspondance diplomatique qui aboutit à la mise en liberté de MM. Mason et Silldell après leur arrestation à bord d'un navire anglais, le Trent, vers la fin de 1861. M. Seward était un homme accompli et non moins un homme de lettres que politique habile, ainsi qu'il l'a prouvé par la publication de la Vie de John Quincy Adams et d'autres opuscules qui sont sortis de sa plume. Ses œuvres littéraires forment, avec ses discours et ses écrits politiques

provisoire sur un espace libre d'environ trent...

Le tribunal correctionnel a prononcé hier, l'acquiescement de MM. Langlade et Favier.

On emploiera leurs matériaux à construire le camp de Brian, dont il paraît que quelques journaux commencent à désespérer.

On affirme que la C^o P.-L.M., suivant l'exemple de sa rivale la C^o de l'Est, se propose de faire repêcher tout son matériel roulant.

On a dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a été nommé à la présidence du conseil.

Les admirateurs des chefs-d'œuvre du répertoire classique ne sauraient être indifférents aux témoignages de faveur marquée qui ont accueilli la remise à la scène des tragédies de Corneille et de Racine.

Le colonel écrit au Figaro pour lui annoncer que, non-seulement il se marie pas, mais qu'il ne connaît même pas de nom mademoiselle Cécile Bonnet.

Ce n'est pas seulement le prix du charbon qui tout le monde se plaint aujourd'hui. Il n'est pas un produit, si petit qu'il soit et pour la composition duquel il faille employer un millimètre cube de ce précieux minéral, dont le prix n'ait haussé dans les proportions les plus fabuleuses.

De bénéfice, il n'y en aura pas. Le mieux qu'on puisse espérer est qu'il n'y ait pas de perte. Mais c'est bien difficile à croire, et ce pour une cause plus grave que toutes les autres.

Le cercle en ce moment dans notre ville une quantité de pièces de cinq francs d'argent faussés; ces pièces dans la composition desquelles la fonte entre en majeure partie, sont à l'effigie de Louis-Philippe et portant le millésime de 1847.

Elles sont très-mal faites d'ailleurs, et facilement reconnaissables pour peu qu'on y fasse attention, à leur ton presque mat, à leur poids et surtout au son qui rappelle vaguement celui d'une cloche cassée.

L'exposition florale de cette quinzaine sera la dernière de cette année. Nous engageons tous les horticulteurs et amateurs à aller la visiter, car elle sera des plus remarquables.

Le local de la viticulture, il y aura un lot des plus intéressants envoyé par MM. Ch. Huber et C^o d'Hyères, composé de plantes acclimatées dans le Var et peu connues dans notre région.

M. l'abbé Menut, ancien curé, est décédé à Lyon, le 12 octobre, dans sa 61^e année. M. Désaye, curé de Marcy, a été nommé curé de Saint-les-Bains.

M. Bartholot, curé de Margerie, a été nommé curé de Marcy. M. Jourdan, vicaire de Feurs, a été nommé vicaire de Saint-Charles, à Saint-Etienne.

M. Besson, vicaire de Pierre-Bénite, a été nommé vicaire de Saint-Joseph, à Lyon. M. Bastion, professeur à l'école cléricale de Villefranche, a été nommé vicaire à Pierre-Bénite.

M. Peuvieux, professeur à l'école cléricale de Saint-Pierre de Saint-Chamond, a été nommé vicaire de la paroisse. M. Blanchard, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Loire.

M. Picard, vicaire à Ronno, est nommé vicaire à Condriv. On annonce que M. Rugeys, juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, vient de donner sa démission.

Le résultat d'une lettre de M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce, que la France a atteint, pour la fabrication de la monnaie divisionnaire (pièces de 50 cent., 1 fr. et 2 fr.) la limite fixée par la convention internationale de 1865.

Par suite, le trésor ne pourra plus renouveler la réserve qu'il a en valeurs de l'espèce quand elle sera épuisée. Les commerçants de...

Il était temps : à Gray, elle était déjà dans les prairies où elle endormait les semailles. Les nouvelles de la Loire semblent faire prévoir aussi une baisse des eaux.

On annonçait hier de la Haute-Loire une seconde crue, dont le minimum prévu devait être, le soir, dans la plaine du Forez, de 1 m. 50 à 2 m.

On assure que toutes les petites rivières des montagnes du Lyonnais ont débordé par suite des pluies incessantes des derniers temps.

Une crue se manifeste dans la Haute-Loire. D'après les dépêches de Briss, elle peut atteindre 1 mètre 50 à 2 mètres dans la plaine du Forez cette après-midi, et de 1 mètre 70 à 2 mètres 50 à Roanne après minuit.

Un de nos riches agents de change vient de recevoir de Calino la lettre suivante : Monsieur, Depuis deux ans, je suis abonné à la cote officielle de la bourse.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

« Premier cours, plus bas, plus haut. » Je ne vois pas pourquoi je ne profiterais pas d'une différence qui n'est jamais moindre de 15 à 20 centimes, et puisque le second cours est toujours moins élevé que le troisième, je vous donne l'ordre de m'acheter, tous les jours 6,000 francs de rente au cours porté dans la deuxième colonne de la cote, et de me les rendre au cours coté dans la troisième.

Il faut donc se procurer dans la circulation les monnaies d'appoint qui pourraient leur être nécessaires.

Le Journal officiel contient un avis relatif à l'Exposition de Vienne, et duquel il résulte qu'il ne sera donné aucune suite aux demandes d'admission qui se produiront postérieurement au 31 octobre.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — L'affaire des courses de taureaux est revenue mardi devant le tribunal correctionnel. L'entrepreneur de ces courses, M. Hugues Elot, se portait partie civile et réclamait 5,000 fr. de dommages-intérêts.

On nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer : Monsieur le rédacteur, J'étais atteint depuis longtemps d'une tumeur très-dure et très-volumineuse.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Disciples de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Beignets à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Perissoud, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicerie, rue de Lyon, Napoléon frères, place de Lyon, Verpillieux-Mellon, rue de Lyon, 45, Cherbain, Champlain Jean et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Pousin, Brun, Gombard, Turre, épicerie, 18, rue Neuve; Girin, Veran, Chaumart, Fayolle frères, Armandy, Balandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chaumais, 14; Burband, épicerie, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Dr Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Table with 2 columns: Location and Price/Value. Includes Paris, Rente autrichienne, Emprunt 5 0/0, etc.

Il faut donc se procurer dans la circulation les monnaies d'appoint qui pourraient leur être nécessaires.

On nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer : Monsieur le rédacteur, J'étais atteint depuis longtemps d'une tumeur très-dure et très-volumineuse.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION Nous empruntons au Salut public des réflexions qui nous paraissent pleines de justesse sur les principes qui doivent prévaloir dans le classement et la distribution des récompenses de l'Exposition.

SALLE DU CASINO

Dimanche 20 octobre 1872, à 1 heure 1/2 précises deuxième et dernière

MATINÉE LITTÉRAIRE

pour servir à l'enseignement de la poésie nationale par M^{lle} Amélie ERNST

L'ANNÉE TERRIBLE

de Victor Hugo

Lettre à une femme en Ballon monté.—L'avenir

M^{lle} Amélie ERNST redira par demande Sidan — DANS LE CIRQUE, et dira cette fois les poèmes suivants, omis à sa dernière séance. — A HENRI V ET A QUI LE FAUT ! pages de L'ANNÉE TERRIBLE, de Victor Hugo

Table listing literary works and authors. Includes: L'Idole lambe, A. BARBIER; De profundis, DEROUDELLE; Dieu est toujours là, V. HUGO; Jacques le maçon, A. BRAZIEUX; L'enterrement de Louise, E. ROCHER; Les Corvées et l'Arche, S. PAUL HONORE; Le Vase brisé, H. MUREAU; La pauvreté de Rothschild, Th. de BONSVILLE; Le portrait de Corneille, Th. GAUTIER; A la France, V. de LAPRADE; La Marseillaise de la patrie, LAMARTINE; Le portrait de l'âne, TOFFI; Tables de la Comédie française, L. RATISSONNE; Vieux et Vieilles, PETIT-SEN; Chaleur et Mouches, M. ERNST; Une lettre anonyme (redemandé), CARCASSONNE; Le duel des Rois, M. ERNST; La séance sera terminée à 4 h. et divisée en deux parties par un intervalle de 10 m. Prix d'entrée: Galerie, 50 c. — Parquet, 1 fr. — Places réservées et loges, 2 fr. On peut se procurer des billets à l'avance dans les principales Librairies.

SPECTACLES DU 20 OCTOBRE

GRAND-THÉÂTRE Les Huguenots, grand opéra en 5 actes. On commencera à 7 heures 1/4. THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS Les Cent Vierges, opéra-bouffe en 3 actes. L'Honneur et l'Argent, pièce en 5 actes. On commencera à 7 heures 1/4. THÉÂTRE DU GYMNASIE M. Garat, comédie en 2 actes. Les Avocats, comédie vaudeville en 3 actes. On commencera à 7 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR

Tous les soirs, à 8 h. précises, représentation du 45 chevaux CIRQUE CIOTTI personnes Travail de haute école par les pur-sangs Cora Emly, Cokenill, présentés par M. Ciotti. Exercices équestres de M^{lle} Ashby, V. Lambert, Eichler, Jeannette, et de MM. A. Loyall, Gassion, Ashby, etc. — Les Clowns Virtuoses. — Grands exercices d'acrobatisme et de force par les familles Bedini et Castagna. MISS VICTORIA la célèbre vélocipédiste aérienne, qui traverse sur un vélocipède la coupole de l'Alcazar sur un câble tendu à 15 mètres d'élevation. Clowns comiques, animaux savants, etc., etc.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 19 octobre PAR BOULADRE, ING.-OPTICIEN THERMOMÈTRE PRESSIOMÈTRE ÉTAT VENT minima maxima baromètre du ciel à 7 h. du m. à midi à 14 h. à 17 h. à 19 h. Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. +10.0 Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage. +1.15 Sa température. +11.3 Quantité d'eau tombée à Lyon du 1^{er} au 15 octobre. 0.153

EMPRUNT

1872

VILLE DE LYON

ÉCHANGE DES TITRES

L'échange de certificats provisoires contre des titres définitifs aura lieu, à partir du 21 courant, de 10 à 2 heures dans les bureaux du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS 23, rue Neuve. 4299

CONFECTIONS

POUR DAMES

Costumes et Broderies

Grands assortiments de Modèles haute nouveauté pour la saison d'hiver. J. BLANCHET 1, rue de l'Hotel-de-Ville, 1, à Lyon

L'ORIENTALINE

Teinture instantanée; la meilleure pour se teindre soi-même. Succès garanti. En vente au dépôt général, MAISON ROCHON, rue Grenette, 34. Grand modèle, 8 fr., petit modèle, 3 fr. 50. 2978

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 73. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me DAMOUI, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 14.

VENTE

par expropriation forcée, par-devant le tribunal civil de Lyon, en trois lots séparés.

DE MAISON

Jardin et vignes, situés à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, appartenant aux maris Debombourg.

Adjudication au samedi vingt-trois novembre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de monsieur Pierre-Paul Valenot, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, lequel a pour avoué constitué Me Damour, exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Saint-Pierre, 14.

Contre Jean-Pierre Debombourg, tailleur de pierres, et Adrien Perron, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, lesquels n'ont pas constitué d'avoué.

En exécution d'un procès-verbal de saisie de l'huissier Derré, du vingt-un août mil huit cent soixante-douze, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le vingt-six du même mois, vol. 183, numéro 21.

Désignation des biens à vendre. Il s'agit ainsi décrits et désignés dans le procès-verbal de saisie:

1. Une maison située en la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, lieu du Bourg, d'une contenance de cent cinquante et un cent cinquante centiares. Cette maison, avec une petite cour crosée de murs, est située au lieu de la Grande-Charrière, près le bourg. Elle est construite en maçonnerie, surmontée d'un toit recouvert de tuiles creuses, inclinant du midi au nord. Elle a sa façade principale au midi, sur l'impasse, où elle est limitée par le mur mitoyen entre eux et le bâtiment de Michel Giroud, et au nord par la cour de Dayet. Cette maison est construite en maçonnerie, surmontée d'un toit recouvert de tuiles creuses, inclinant du midi au nord. Elle a sa façade principale au midi, sur l'impasse, où elle est limitée par le mur mitoyen entre eux et le bâtiment de Michel Giroud, et au nord par la cour de Dayet.

2. Une vigne de la contenance de six ares soixante centiares, située au lieu des Forges, formant un carré long, confinée au nord, par un passage de desserte; au couchant, par les propriétés de M. Denis Paques, rue Vieille-Monnaie, 23, au quatrième, dans le délai de dix jours à dater de la présente publication sous peine de déchéance. 4305

3. Une autre vigne de la contenance de onze ares quatre-vingt-cinq centiares, au lieu des Forges, formant un carré long, confinée au matin, par la vigne de Laurus; au midi et au couchant, par la vigne de Louis Gayet, et au nord, par le chemin de Fromental.

Cette vigne est portée sur le numéro 600 du cadastre.

4. Une autre vigne, au lieu du Ferroux, de la contenance de dix ares vingt centiares, présentant un carré long, confinée au levant, par le chemin de Ferroux; au couchant, par la propriété de M. Denis Paques, rue Vieille-Monnaie, 23, au quatrième, dans le délai de dix jours à dater de la présente publication sous peine de déchéance. 4306

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés à Saint-Cyr-

au-Mont-d'Or, canton de Limoncel, arrondissement de Lyon.

Il s'agit de la vente de l'expropriation forcée, par-devant le tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés, en faveur des plus hauts miseurs et derniers enchérisseurs, en trois lots séparés, composés, le premier lot, de l'article 1er de la désignation; le second lot, des articles deux et trois, et le troisième lot, de l'article quatre.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées dudit tribunal, au palais de justice, à Lyon, le samedi vingt-trois novembre mil huit cent soixante-douze, à midi, sur les mises à prix suivantes:

Pour le premier lot, de cinq cents francs, ci. 500 f.

Pour le deuxième lot, de cinq cents francs, ci. 500 f.

Et pour le troisième lot, de cent francs, ci. 100 f.

Outre les charges.

Purge des hypothèques légales.

Toutes personnes ayant des droits d'hypothèques légales à exercer sur les immeubles mis en vente, sont averties qu'elles doivent les faire inscrire au bureau de l'adjudication, sous peine de déchéance.

DAMOUI.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Damour, avoué poursuivant.

Etude de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

VENTE BENEFICIAIRE

D'UNE MAISON

située à Lyon, Grande rue de la Guillotière, 162, ci-devant place du marché aux grains; composée de rez-de-chaussée, trois étages, écurie et vastes hangars pouvant servir à un entrepôt de vins ou autre établissement industriel.

Revenus: 2.200 fr.

Adjudication au samedi vingt-six octobre mil huit cent soixante-douze, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs, ci. 25.000 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Signé: OULMANN, avoué.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Oulmann, avoué poursuivant. 4306

VENTE DE FONDS

MM. Michel Paques, demeurant à Saint-Pierre-de-Chandieu, département de l'Isère, ayant acquis de M. Frédéric Delorme, un fonds d'épicerie et d'icequiers, que ce dernier exploitait à Vaise, Lyon, rue du Chapeau-Rouge, 7, prévient les personnes qui auraient des droits à faire valoir sur le prix de cette vente d'adresser leurs réclamations à M. Denis Paques, rue Vieille-Monnaie, 23, au quatrième, dans le délai de dix jours à dater de la présente publication sous peine de déchéance. 4305

Etude de Me GOURDIAT, huissier à Lyon, place des Terreaux, 9.

Le mardi vingt-deux octobre mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, il sera procédé, sur la place de la Philharmonie, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets saisis, tels que: pendule, bureau, presse à copier, coffre-fort, bascule, etc., etc.

Même étude.

Le même jour, à la même heure, sur la place Kléber, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'objets saisis consistant en: tables, commodes, guéridon, chaises et autres objets. 4303

Etude de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

VENTE PAR LICITATION

D'UN TERRAIN

EN NATURE DE VIGNES

situés en la commune de Tigneu (Isère), dépendant de la succession de Pierre Ballet.

Cette vigne de la contenance d'un hectare environ est sise en la commune de Tigneu côté de Crémieu, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère). Elle figure à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 62 et 63, section B.

Adjudication au samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à midi, au palais de Justice, place de Roanne, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de trois mille francs, ci. 3.000 fr.

Outre les charges.

Signé: OULMANN, avoué.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Oulmann, avoué poursuivant, à MM. Pignaud et Nicolas, avoués colicitants et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé. 4307

8° DIVISION MILITAIRE. — MINISTÈRE DE LA GUERRE. — PLACE DE LYON

HOPITAUX MILITAIRES DE LYON

ADJUDICATION DE RABAIS

DES DENRÉES & OBJETS DE CONSOMMATION

POUR L'EXERCICE 1873.

Le public est prévenu que le mercredi trente octobre mil huit cent soixante-douze, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à l'hôpital militaire de Lyon, quai de la Charité, à l'adjudication des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires au service des hôpitaux militaires de la place de Lyon, à partir du premier janvier jusqu'au 31 décembre de l'année mil huit cent soixante-douze.

Il n'y aura qu'une seule adjudication pour tous les établissements:

Désignation des Fournitures:

Viande..... unité réglementaire. Kilog.

Pain blanc..... Id. Kilog.

Vin rouge ou blanc..... Id. Litre.

Fleur de farine..... Id. Kilog.

Riz..... Id. Id.

Crème de riz..... Id. Id.

Yerba-mate..... Id. Id.

Macarons..... Id. Id.

Semoule..... Id. Id.

Gluten granulé..... Id. Id.

Tapoca..... Id. Id.

Pruneaux..... Id. Id.

Sel blanc de Bayonne (dit gomme)..... Id. Id.

Sel gris de Bayonne..... Id. Id.

Bois à brûler..... Id. Id.

Charbon de bois..... Id. Id.

Charbon de terre..... Id. Id.

Coke..... Id. Id.

Fagots d'allumage..... Id. Id.

Orge en grains..... Id. Id.

Farine d'orge et de seigle..... Id. Id.

Savonnets..... Id. Id.

Alcool..... Id. Id.

Xingone ou pain de porc..... Id. Id.

Son de froment..... Id. Id.

Eaux minérales artificielles (de Seltz)..... Id. Id.

Eaux minérales naturelles (Eaux-Bonnes et de Labassière (Eaux d'Orreza et de Vichy)..... Id. Id.

Cereales..... Id. Id.

Balais, brosse, plumeaux, têtes de loup, bâtons à cirer..... Id. Id.

Eponges ordinaires..... Id. Id.

Objets de bureau..... Id. Id.

de porcelaine..... Id. Id.

en faïence..... Id. Id.

en grès..... Id. Id.

en terre vernissée..... Id. Id.

en verre..... Id. Id.

Lait de vache..... Id. Litre.

Beurre frais..... Id. Kilog.

OEufs..... Id. Nombre.

Paille de maïs..... Id. Kilog.

Le sieur Alexis Violet ayant acquis de M. veuve Touvenot le fonds de café qu'elle exploite de Belfort 5 et 6 (Croix-Rouge), prévient les ayants-droit à faire leurs réclamations dans le délai de dix jours au domicile du sieur Alexis Violet, rue de l'Oratoire, 6, au premier, sous peine de forclusion. 4301

UN JEUNE HOMME

de la Suisse allemande, muni de lettres certifiées, sachant bien le français, cherche une place comme domestique ou portier en France.

S'adresser franco aux initiales C K 57 à l'agence de publicité Haas et Vogler à Fribourg (Suisse). (H 102 P.) 4304

UN ALSACIEN ancien pontonnier, décoré de la médaille militaire, désire trouver à Lyon une place de concierge.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Société alsacienne et lorraine, 13, rue Adélaïde-Perrin, tous les soirs de 7 à 9 heures.

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

Le soumissionnaire moins offrant pour chaque article sera déclaré adjudicataire, pourvu que le prix de sa soumission ne dépasse pas le prix-limite fixé par cet article; toutefois, l'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

Dans le cas où une soumission comprendrait plusieurs articles de différente nature, chacun d'eux créera un engagement spécial et distinct, en sorte que le rejet par l'administration d'un ou plusieurs de ces articles, n'annulera pas l'engagement pris pour ceux qui seront acceptés.

Les échantillons des objets à livrer sont déposés à l'hôpital militaire du quai de la Charité, ou les personnes qui désireront concourir à l'adjudication seront admises à en prendre connaissance.

Toutes les soumissions devront être établies sur papier timbré et conformes au modèle joint au cahier des charges.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera rendue solidaire avec lui, envers le Trésor, de l'exécution du marché, au moyen de sa déclaration signée au bas de la soumission, et indiquant son nom, sa qualité et sa demeure.

Les soumissions seront accompagnées d'une certification de l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et celle de sa caution, et attestant qu'ils n'ont jamais été en état de faillite ou qu'ils ont été réhabilités.

On pourra prendre connaissance des autres conditions du cahier des charges, en date du 10 septembre 1872, au bureau du sous-intendant militaire, place Perrache, 13, et au bureau des officiers d'administration comptables, soit à l'hôpital militaire du quai de la Charité, soit à celui des Colinettes.

Fait à Lyon, le 29 septembre 1872.

Le sous-intendant militaire de première classe, GÉNIN.

4240

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Groupe 3, classe 52, n° 2799. (5° galerie)

EAU MINÉRALE ALPH. BAER

GUERISON DES AFFECTIONS SUIVANTES

Migraines (non gastralgiques), Océalgies, (Wanderlich) Paris

Neuralgies faciales, Céphalalgies, (Wanderlich) Paris

Odontalgies (Neuralgies dentaires); les mêmes que les deux autres.

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité

A. Jourdain

A MULHOUSE

INSERTIONS au prix du tarif de chaque feuille.

VENTE ET ACHAT de fonds de commerce. (A. J. 694.) 3806

ROB-SAVARES!

PERFECTIOMNE

POUR LA RAISONNER LES MALADIES CONTAGIEUSES

Faiblesse des organes. Périodes. Affections cutanées. Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de sa renommée à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, ch. pharm. de 1° classe, RUE PIZAY, 12, au 1er étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

4240

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Groupe 3, classe 52, n° 2799. (5° galerie)

EAU MINÉRALE ALPH. BAER

GUERISON DES AFFECTIONS SUIVANTES

Migraines (non gastralgiques), Océalgies, (Wanderlich) Paris

Neuralgies faciales, Céphalalgies, (Wanderlich) Paris

Odontalgies (Neuralgies dentaires); les mêmes que les deux autres.

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

PARIS

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.

EAU DENTIFRICE

PERFECTIOMNE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs — Paris, Provence, Etranger.

GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS

LA LIQUEUR DE GOUDRON

Concentrée et Titree

De BARNOUD

Se recommande par sa concentration et sa bonne préparation.

Son action s'exerce surtout dans les Bronchites, les catarrhes, les affections du larynx, et dans toutes les inflammations de la vessie et des muqueuses.

Comme dépuratif, on l'utilise avec succès dans les différentes maladies de la peau: dartres, éruptions, herpès, eczéma, etc.

Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à l'Entrepôt général, 3, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie BLANC, 19

4240

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Groupe 3, classe 52, n° 2799. (5° galerie)

EAU MINÉRALE ALPH. BAER